
Effectif légal du conseil municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Convocation : 23 novembre 2023

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE SAINT JEAN DE CRIEULON
DEPARTEMENT DU GARD
SEANCE DU 30 novembre 2023**

L'an deux mille vingt trois, le 30 du mois de novembre à dix-huit heures trente, en application du code général des collectivités territoriales (CGCT), le conseil municipal de la commune de SAINT DE CRIEULON

Convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ces séances, sous la présidence de CUENOT Jean-Louis, maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames : MARTINA Christiane, TRICOIRE Agathe

Messieurs : CUENOT Jean-Louis, , PERRIRAZ Michel) RIGAL Noël, REMY Claude,

Absentes excusées : Mesdames LAJARRIGE Julie (pouvoir donné à Mr RIGAL Noël,), LAURENT Eléna

Absents non excusés : *Mesdames BASCOP Magali et REMEZY Lucie, Monsieur SUZZI Pierre*

Conformément au code général des collectivités territoriales, M me MARTINA Christiane est élue secrétaire de la séance par le conseil municipal.

Les décisions suivantes pourront faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif compétant dans les 2 mois à compter de leur transmission au représentant de l'état.

Approbation du compte rendu de la séance du 12 octobre 2023 :

Pour : 3 Cuenot Jean-Louis, Martina Christiane, Remy Claude

Abstention : 1 Tricoire Agathe

Contre : 3 Lajarrige Julie (par procuration) Perriraz Michel, Rigal Noël

DELIBERATION DOSSIER PHOTOVOLTAÏQUE 2023-22

Une enquête publique a été faite et s'est terminée le 22 novembre 2023.

Les zones requises sont :

- *La station d'épuration*
- *La toiture des ateliers municipaux et celui de la mairie*
- *Le foyer communal*
- *L'église*

Nous avons fourni les numéros de parcelles de ces bâtiments à la Communauté des Communes Piémont Cévenol, qui eux-mêmes nous ont retransmis la cartographie.

Voté pour : à l'unanimité

DELIBERATION FÊTE de NOËL des ENFANTS 2023-23

Comme les années passées, il sera offert un cadeau de Noël aux enfants âgés de 0 à 11 ans ainsi qu'un goûter à chacun. La date est fixée au dimanche 17 décembre à 15h30 au foyer communal.

Il sera offert également aux personnes présentes un vin chaud par la mairie.

Pour :

Mesdames MARTINA Christiane, TRICOIRE Agathe ,

Messieurs CUENOT Jean-Louis, PERRIRAZ Michel, REMY Claude

Abstention : Madame LAJARRIGE (par procuration) Monsieur RIGAL Noël

QUESTIONS DIVERSES

Chemins communaux :

Mr Le maire expose à l'ensemble du conseil, que nous allons entreprendre les démarches nécessaires pour la réfection des chemins communaux (chemins du Porche et de la Capelane, celui de Sauve à Canaules).

Mr le maire va contacter un huissier de justice pour les dégradations sur le chemin de Sauve à Canaules, faites par une entreprise travaillant pour EDF en 2018. Le dossier sera transmis à notre service juridique de Groupama.

Quelque soit le résultat, nous devons faire des travaux d'urgence sommairement.

Les conseillers municipaux souhaiteraient que pour le chemin du porche, on exécute en même temps l'eau potable, l'assainissement collectif, et la canalisation d'eau pluviale. En ce qui concerne le chemin Capelane les travaux se feront en 2 parties, dont une en bi-couches et la seconde en enrobé. . Mme Anaïs Grasset du PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) pourrait nous monter ces dossiers et nous faire les demandes de subventions. Selon Mme Grasset, ces subventions pourraient atteindre 60%, et nous faire le financement complet. Néanmoins, il nous faudra contacter un maître d'œuvre pour la réalisation des devis et de l'appel d'offre. En février nous prendrons une délibération pour faire les demandes de subventions.

Dossier Eolien

Ce dossier est entièrement privé. La mairie ne peut intervenir qu'après accord de la société et des propriétaires. Nous allons fixer une date en début d'année pour faire venir les personnes de la société JP Energie Environnement qui nous ont contactées et qui exposeront à l'ensemble des habitants du village, les démarches et les conditions des poses des éoliennes. S'il le faut nous organiserons un référendum.

Le conseil municipal prendra une décision, et Mr le maire se conformera à celle du village.

Pour information, 5 propriétaires ont fait des demandes .

Classement de la commune « catastrophe naturelle sécheresse »

La commune de Saint Jean de Crieulon a été reconnue « catastrophe naturelle sécheresse pour, l'année 2022. L'arrêté préfectoral a été affiché , et les habitant ont reçu dans leur boîte à lettres l'information, afin qu'ils puissent contacter leur assurance.

Facturation de la redevance assainissement

A la demande d'un grand nombre d'habitants assujettis à la taxe d'assainissement, souhaiteraient que L'entreprise Véolia prennent en compte sur la même facture la consommation d'eau+ la redevance de l'eau assainie. Mr le Maire va contacter l'Ets Véolia, afin d'avoir un nouveau devis.

La séance est levée à 20h15